



vraie ou fausse identité du vendeur

Par **eucalyptus**, le **14/09/2012** à **07:10**

Bonjour,

Un démarcheur est passé à la maison pour me vendre un placement.

Soit en euros, ou en actions.

Il prétendait venir d'une grande compagnie très connue.

Mais il n'avait aucun document à me présenter du style carte professionnelle .

C'est légal ou pas de démarcher les gens le soir à l'improviste sans être capable de présenter aucun document excepté une carte de visite sans logo de la société mais simplement avec le nom.

Il m'a dit que sa profession n'avait plus de carte professionnelle

Mais il avait des documents publicitaires à entête de la compagnie.

Avec tous mes remerciements

Par **razor2**, le **14/09/2012** à **13:14**

Ca sent l'arnaque à plein nez votre histoire.

Appelez la société pour savoir si ce Monsieur fait bien partie de chez eux et s'il est bien dans le cadre de ses fonctions quand il pratique ce genre de démarchage. Si la société vous répond et qu'elle vous répond par la négative, contactez les services de Police ou de Gendarmerie de votre domicile au plus vite...

Par **eucalyptus**, le **17/09/2012** à **08:47**

Il parait qu'il n'y a plus besoin de décliner son identité professionnelle pour vendre des placements financiers en assurance.

Chose que j'aimerais me voir confirmée.